

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
22/07/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 9.5

Objet :
Désignation d'un
réfèrent « laïcité »

L'an deux mille vingt deux et le quatre août à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents :

M.SANS ,Mme GERARD (Proc.), M.RAMEAU,
Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI ,AMOUROUX,
MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc.),
EVIN(Proc.), Mmes SANDY, AGUILA.

Absentes excusées :

Mme DALLA-ZANNA, (Proc. Mme GERARD)
Mme GRANGE (Proc. M.EVIN)
Mme COURTOUX (Proc. M.DESHONS)

M.RAMEAU a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un réfèrent laïcité conformément au Décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021. Ce dernier aura pour mission :

- La sensibilisation au principe de laïcité
- L'organisation de la journée de laïcité le 9 décembre chaque année
- La mise en œuvre du principe de laïcité.

Monsieur le Maire fait appel à un candidat. Monsieur RAMEAU se propose.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne :

- **Monsieur RAMEAU Roger**
Adjoint chargé de laïcité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le 09 Août 2022

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 08 Août 2022



